

Agrica Epargne Euro Responsable est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 3 organisations : Siel Bleu, Clinatet et Symbiose Normandie.

Agrica Epargne Euro Responsable s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions



MAXIME JIN
Analyste actions

Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Part I	0,27%	4,13%	18,87%	42,65%	41,39%
MSCI EMU NR	0,94%	4,61%	22,15%	59,61%	62,42%

Performances	2026	2025	2024	2023	2022
Part I	12,04%	13,78%	5,62%	21,13%	-15,70%
MSCI EMU NR	12,99%	23,70%	9,49%	18,78%	-12,47%

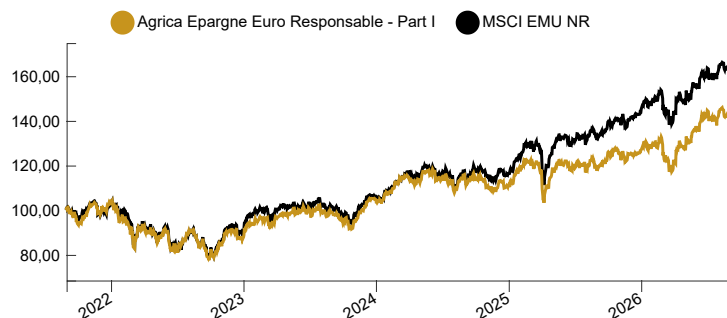
Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	154 937 525,70
Valeur liquidative (Part I)	8 633 036,87
Frais de gestion maximum	0,60% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance par rapport l'actif de référence, calculé à partir de la méthode indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. Cette commission est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG	100%
Taux d'exclusion de l'indice de référence	30,1%
Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible	49,4%
Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone	100%
Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA	100%

Caractéristiques Extra-Financières



Label ISR



Article 8 - SFDR



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

Les marchés actions ont poursuivi leur mouvement haussier sur le mois malgré les tensions géopolitiques qui se sont exacerbées une nouvelle fois au Moyen-Orient. L'administration Trump a annoncé une série de sanctions économiques d'envergure à l'encontre de l'Iran, propulsant le Brent au-dessus du seuil de 90\$. Cette nouvelle pression sur les prix du pétrole alimente les inquiétudes inflationnistes qui, couplée à la concurrence croissante des géants de la technologie américaine sur les marchés obligataires, poussent le rendement des obligations souveraines à des niveaux inédits depuis 2008. Le taux 10 ans américain termine le mois à 4,75% tandis que l'OAT atteint 4,17% à la même date.

Dans ce contexte, le MSCI EMU fait preuve d'une bonne résilience et s'inscrit en hausse de +0,9% en août. Le marché actions continue de bénéficier des solides publications de résultats du 2ème trimestre qui permettent une poursuite du mouvement de révisions haussières sur les BPA 2026. Sur le plan économique, l'environnement est également porteur, marqué par une poursuite de l'amélioration des indices de confiance PMI en Zone Euro, notamment de la composante manufacturière qui s'inscrit nettement en territoire d'expansion grâce à une embellie de l'activité industrielle en Allemagne.

Sur le mois, la progression des marchés a été tirée par le secteur technologique (+4,3%) grâce au rebond des éditeurs de logiciels, ainsi que par les secteurs défensifs à l'image des services de télécommunications (+3,1%) et la santé (+2,9%). Les valeurs financières (+2,5%) ont également contribué à la progression des marchés. À l'inverse, l'immobilier (-7,2%) et les services aux collectivités (-2,9 %), secteurs particulièrement sensibles à l'évolution des taux d'intérêt, ont sous-performé en août, tout comme la consommation de base (-3,5%).

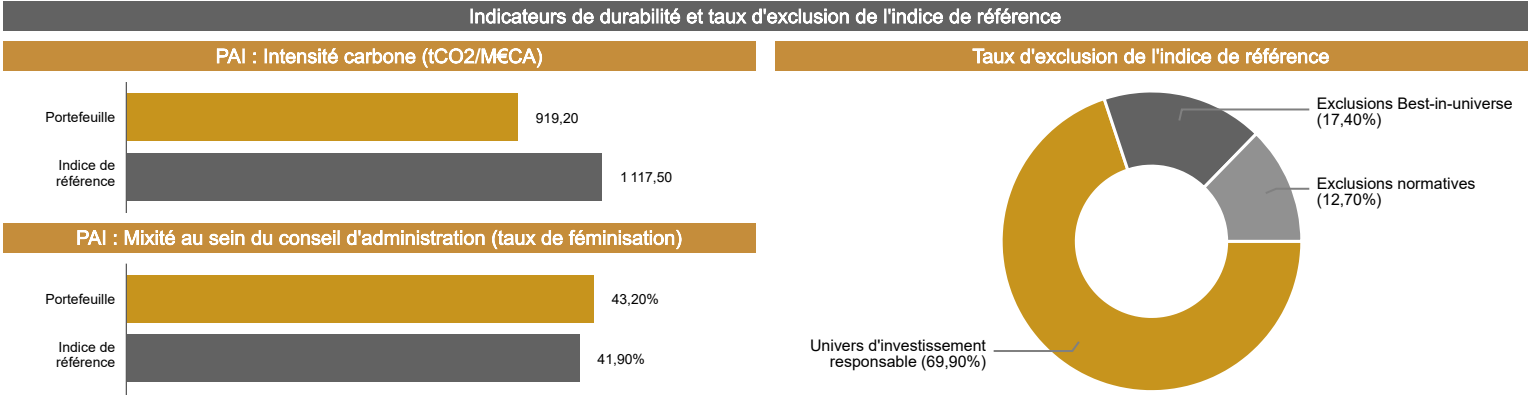
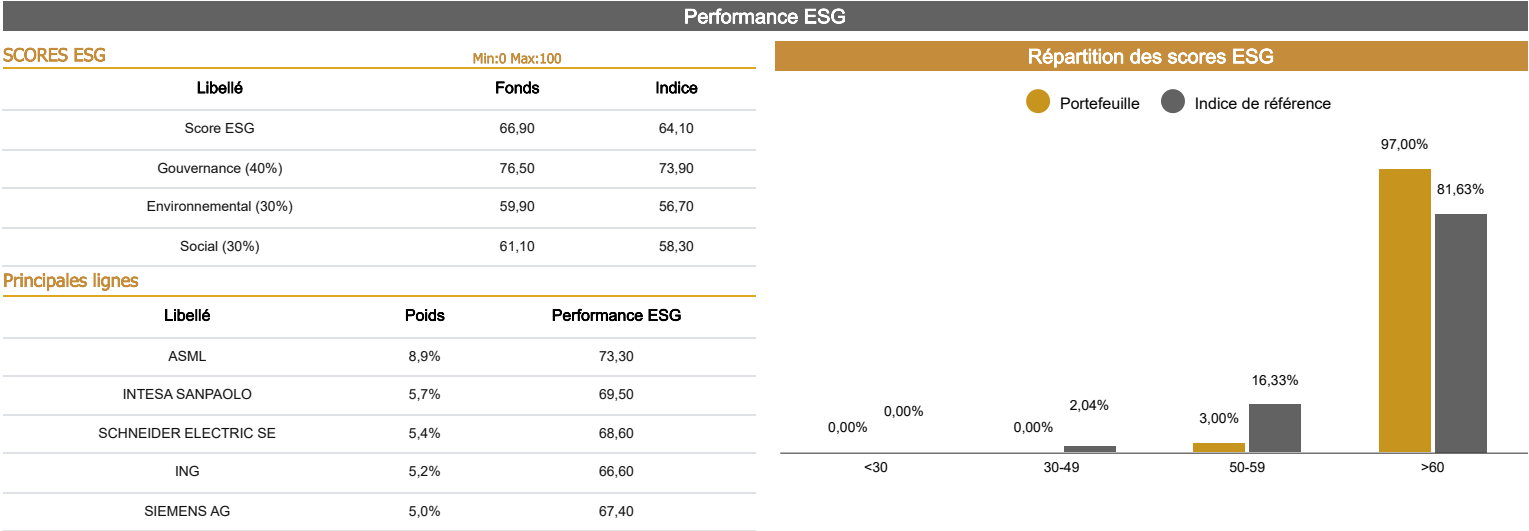
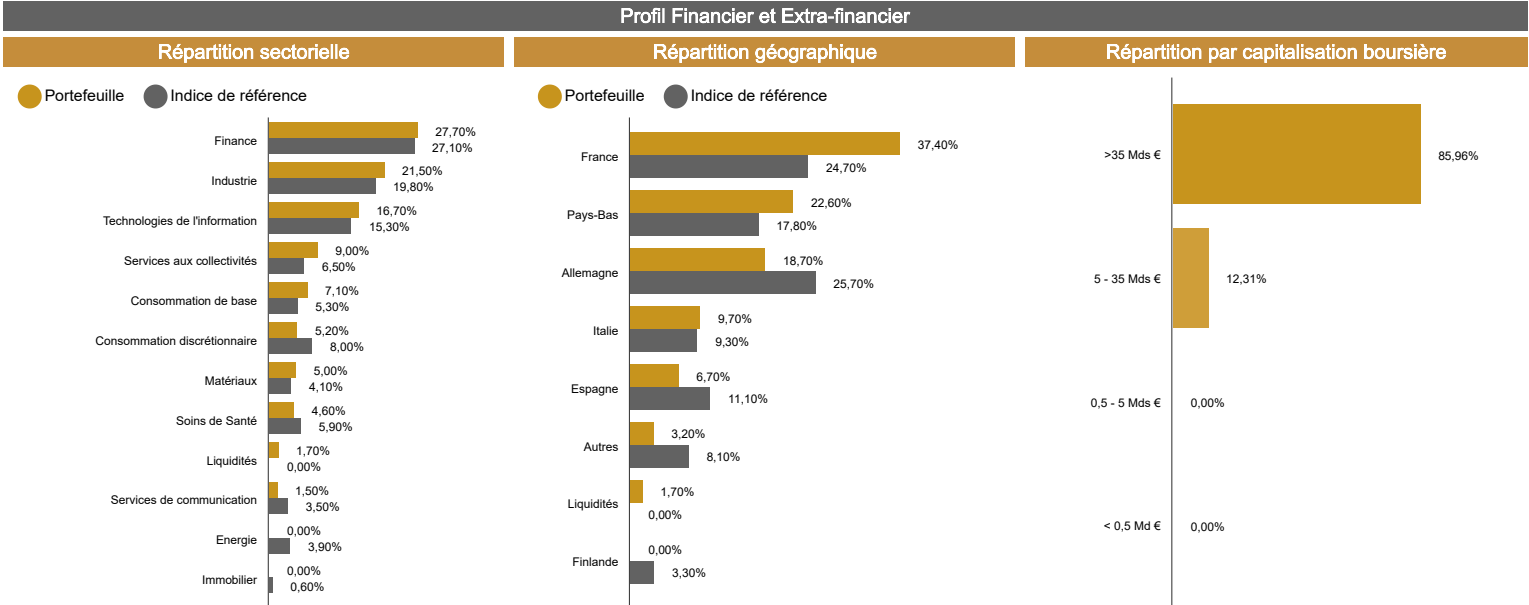
AGRICA Epargne Euro Responsable a progressé de +0,3% et sous-performe son indice de référence sur le mois en raison d'un effet sélection négatif. Les principaux contributeurs négatifs sont les positions les plus exposées au risque politique français à l'approche des élections présidentielles : **Engie** (-9,2%), **Crédit Agricole SA** (-3,9%) et **BNP Paribas** (-6,3%). A l'inverse, **ABN Amro** (+8,8%) est le principal contributeur du mois grâce à des résultats semestriels supérieurs aux attentes. **Intesa Sanpaolo** (+3,8%) et **Microsoft** (+8,5%) figurent également parmi les principaux contributeurs positifs.

Au cours du mois, nous avons procédé à plusieurs arbitrages afin d'abaisser la sensibilité du portefeuille au risque politique français. Ainsi, nous avons poursuivi nos allègements sur **BNP Paribas** et **Crédit Agricole** pour renforcer **ABN AMRO** avant la publication de ses résultats semestriels et financer l'initiation d'une position sur la banque espagnole **Banco Santander**. Cette dernière est très diversifiée sur le plan géographique avec des positions de leader sur son marché domestique et en Amérique Latine, ainsi que de solides franchises au Royaume-Uni et aux Etats-Unis à la suite d'opérations de croissance externe. La société présente une proportion importante de prêts à taux variables dans son portefeuille de crédits et devrait continuer de bénéficier de la pentification de la courbe des taux en Europe. En outre, elle ambitionne un objectif de coefficient d'exploitation de 36% à horizon 2028 contre 45% en 2025. Cette amélioration de l'efficacité opérationnelle devrait soutenir la rentabilité et alimenter la croissance attendue du BPA (CAGR de 17% sur la période 2025-2028), pour une valorisation qui reste en dessous de la moyenne du secteur (1,6x P/BV 2027E). A fin août, les banques françaises représentent 3,1% de l'actif, contre 2,5% dans l'indice. En parallèle, nous avons également réduit les pondérations de **Véolia Environnement** et **Engie** au profit d'**E.ON** et **Iberdrola**.

Achevé de rédiger le 04/09/2026

Attribution de performance					
Positifs			Négatifs		
Nom	Attribution (bps)		Nom	Attribution (bps)	
ABN AMRO	+0,23		ENGIE	-0,16	
INTESA SANPAOLO	+0,12		ASTRAZENECA	-0,12	
AB INBEV	+0,10		CREDIT AGRICOLE	-0,12	
LVMH	+0,10		ARGENX	-0,11	
MICROSOFT	+0,09		BNP PARIBAS	-0,10	

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)					
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	9,03	Technologies	NL	BANCO SANTANDER +3,0%	CREDIT AGRICOLE -1,7%
INTESA SANPAOLO	5,70	Finance	IT	IBERDROLA +0,3%	BNP PARIBAS -1,4%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,39	Industrie	FR		ENGIE -0,3%
ING GROEP NV	5,24	Finance	NL		VEOLIA -0,2%
SIEMENS AG-REG	5,03	Industrie	DE		
Poids des 10 premières lignes			52%		
Nombre de lignes			36		



Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et AGRICA Epargne

Exclusions normatives

Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Performance ESG

L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

PAI 3 Mixité au sein du conseil d'administration

Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

PAI 3 Intensité Carbone

L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Score de transition climatique

Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIO PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 31/08/2026.